



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Caisse des Dépôts, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole signent une convention de partenariat pour un territoire attractif et solidaire

Montpellier, le 24 novembre 2016 – Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts et Philippe Saurel, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole, ont signé, ce jour, une convention de partenariat pour soutenir les projets de la Métropole, en faveur d'un territoire attractif et solidaire.

Partenaire historique des acteurs locaux, le groupe Caisse des Dépôts s'engage aux côtés de la Ville et de la Métropole de Montpellier. Dans un contexte de réforme territoriale, la Caisse des Dépôts accompagne les nouvelles métropoles en matière d'ingénierie de projets et de financement - prêts et investissements. Entre 2015 et 2016, la Caisse des Dépôts aura signé des conventions avec toutes les métropoles de France, dans l'objectif de développer des synergies avec les territoires qui les entourent.

Les 7 piliers de la Métropole de Montpellier seront financés par l'intermédiaire de grands projets structurants

Par cette convention, la Caisse des Dépôts va notamment co-financer des études et apportera son soutien en ingénierie technique et financière, prêts sur fonds d'épargne ou en investissement en fonds propres, pour la réalisation des projets inscrits dans le cadre de ce partenariat. Il est axé autour des sept piliers de la métropole, la santé, le numérique, les transports et la mobilité, le développement économique, le tourisme, l'agro-écologie et l'alimentation, le commerce et l'artisanat et enfin, la culture, le patrimoine et l'université.

Ce partenariat poursuit ainsi différents objectifs.

- **La consolidation de l'économie métropolitaine autour de l'innovation**, de la stimulation et du développement des dynamiques des écosystèmes entrepreneuriaux, tels que la French Tech, Montpellier Capitale Santé, la Cité intelligente (Smart City), l'Economie Sociale et Solidaire, l'Agro-écologie et l'alimentation, etc.
- **Le développement des mobilités multimodales** autour du contournement routier, des infrastructures ferroviaires, du prolongement de la 1^{re} ligne vers la gare TGV et du développement de la future ligne 5 de transport en commun en site propre des Pôles d'Echanges Multimodaux, de la maîtrise de la logistique urbaine et du développement de plateformes de distribution urbaines, etc.
- **La promotion d'une métropole d'intérêt culturel, de loisirs et touristique**, grâce à des projets, tels que l'implantation du conservatoire sur le site de

l'ancienne maternité Saint-Charles, des travaux de rénovation du Zénith et du Corum, la création d'un centre aqua ludique dans le secteur de Baillargues ou la construction / rénovation de piscines.

- **L'aménagement d'une métropole vertueuse et durable par le développement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire** et, en particulier, sur celui de l'EcoCité : mobilisation de la biomasse bois énergie pour le chauffage, le rafraîchissement urbain et la cogénération, développement de la géothermie ou du solaire photovoltaïque, associé à l'enjeu de récupération de la chaleur fatale. Par le développement d'éco-quartiers et d'îlots urbains démonstrateurs composant les quartiers à aménager.
- **Par la réhabilitation du patrimoine locatif social, la rénovation thermique des copropriétés privées** construites durant les trente glorieuses (1945-1975), en adaptant le cadre bâti et en intégrant le confort d'été comme cible majeure ; et par la poursuite des actions en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion de la ressource hydrique et de la lutte contre le risque d'inondation.
- **Le principe d'une métropole pour tous, solidaire et soutenable socialement**, en lien avec le Contrat de Ville de Montpellier Méditerranée Métropole 2015 – 2020, le programme national de renouvellement urbain ou, plus largement, la politique métropolitaine de l'habitat avec une action volontaire pour l'amélioration du parc social.

Le partenariat prévoit de soutenir, plus particulièrement, des projets en faveur d'un territoire plus solidaire.

Le développement économique dans les quartiers prioritaires

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts co-finance une étude de potentiel économique et de programmation de l'offre économique et commerciale du quartier Mosson. La convention prévoit par ailleurs le soutien à la **création d'activité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV), notamment grâce au dispositif CitéLabs, au concours « Open Cité » ou encore au soutien à l'animation et au maillage de réseaux territoriaux d'entrepreneurs par le co-financement de dispositifs spécifiques d'animation, tels qu'Entreprendre au féminin ou La fabrique à entreprendre, qui permettent aux jeunes entrepreneurs de réaliser leur projet.

La convention prévoit également **la création de centres d'affaires de quartiers multi-services** et le soutien à des expérimentations, telles que la création d'un portail numérique de bourse aux locaux d'activité ou l'appui au développement de lieux d'accueil de proximité dédiés à l'emploi et l'insertion, incluant une dimension numérique.

La réhabilitation et la construction de logements sociaux dans les quartiers prioritaires et les communes de la Métropole.

En complémentarité, des actions de requalification de la voirie et des espaces publics dans les quartiers prioritaires, ainsi que la mise en place d'un programme de réhabilitation de l'habitat seront menées.

Concernant la construction de logements, la Caisse des Dépôts donne son accord pour l'affectation d'une enveloppe pluriannuelle d'un montant global de 926 M€ de prêts pour le financement de près de 9 000 nouveaux logements locatifs sociaux pour les cinq prochaines années.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Contact presse – Groupe Caisse des Dépôts

Direction du réseau et des territoires

Diane Gallais

01 58 50 78 96 – 07 82 48 04 76

diane.gallais@caissedesdepots.fr

[@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Délégation de Toulouse

Patrick Valentin

04 67 06 41 26

patrick.valentin@caissedesdepots.fr

[@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Contact presse - Montpellier Méditerranée Métropole

Coralie Trigueros

04 67 13 61 63

c.trigueros@montpellier3m.fr

[@PresseMTP](https://twitter.com/PresseMTP)
